

COLLECTE FERME PROPRE AUTOMNE 2023

Bidons vides, big-bags, sacs de papier de semences, sacs plastique d'engrais, emballages vides de nutrition animale

“ Je prends RDV avec mon dépôt
au minimum 48h avant
le jour de la collecte ”

Ensemble, recyclons !

MARDI 14 NOVEMBRE 2023

AMANCE	03 84 91 12 78
AYDOILLES	03 29 65 70 46
BEGNÉCOURT	03 29 36 69 70
BERNÉCOURT	03 83 80 05 08
COLOMBEY-LES-BELLES	03 83 52 60 32
DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	03 83 31 53 53
ROVILLE-DEVANT-BAYON	03 83 72 50 56
VALHEY	03 83 72 01 46
VAUCOULEURS	03 29 89 42 61

JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

BLÂMONT	03 83 42 43 41
CEINTREY	03 83 25 00 21
CHÂTENOIS	03 29 95 50 14
MONTHUREUX-SUR-SAÔNE	03 29 09 07 00
NOMENY	03 83 31 46 61
ROVILLE-AUX-CHÊNES	03 29 65 15 00
TOUL	03 83 65 35 01
UZEMAIN	03 29 30 72 08
VILLE-EN-VERMOIS	03 83 46 53 07



* Inscrivez vos nom et adresse sur la sache.
Seuls les emballages porteurs du logo ADIVALOR
seront acceptés

BIDONS EN PLASTIQUE

Jusqu'à 25 litres



les bons gestes
ouverts,
rincés,
égouttés

en sac*
sans les bouchons
ou à l'unité
(si > 25L)



BIG-BAGS



les bons gestes
vidés
et pliés

en fagot



SACS PLASTIQUE D'ENGRAIS



les bons gestes
vidés
et pliés

en fagot ou
en sac*



SACS DE SEMENCES EN PAPIER



les bons gestes
vidés
et pliés
rincés et
empilés

en fagot
stocker au sec



NUTRITION ANIMALE



les bons gestes
vidés
et pliés
rincés et
empilés

en fagot, en
sac*, empilés
ou à l'unité

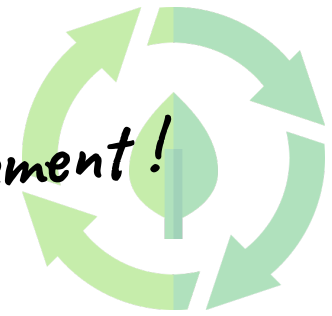


NOUVEAU !

COLLECTE FERME PROPRE AUTOMNE 2023

Bidons vides, big-bags, sacs de papier de semences, sacs plastique d'engrais, emballages vides de nutrition animale

Je recycle proprement !



Pour les **bidons**, je respecte **impérativement** la règle d'**ORE**

 **O**uvert + **R**incé + **E**goutté



Je trie et je prépare mes déchets sur mon exploitation, conformément aux prescriptions techniques de la filière.
J'inscris mon nom et ma commune sur les sacs de collecte.



Avec le picto c'est collecté ! Seuls les emballages portant le pictogramme ADIVALOR sont acceptés lors des collectes.

ATTENTION : les fûts d'AD BLUE et de conservateurs d'ensilage ne sont pas acceptés



La loi dit : en tant que professionnel, je suis responsable de la gestion de mes déchets. Le **brûlage** ou l'**enfouissement** des emballages sont interdits. Ils ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

En rapportant mes emballages vides à mon distributeur partenaire, je fais une fleur à la nature